



FORMATION

Prévenir les chutes et la régression chez la personne agée

Titre	Prévenir les chutes et la régression chez la personne agée
Public	Professionnels exerçant en EHPAD
Durée	21 heures - 3 jours
Délai d'accès	Nous consulter
Formateur	Directeur ESSMS/Cadre des santé/Infirmier
Méthode HAS retenue	Formation Présentiel
Modalités d'accueil	Nous consulter
Prérequis	Aucun
Finalités et objectifs pédagogiques	Actualiser et développer ses pratiques et compétences professionnelles en lien avec les chutes et la régression des personnes âgées dans le respect du cadre réglementaire en vue d'adapter sa prise en soins aux personnes soignées et à leur entourage
Points clés	Apporter des connaissances sur les leviers de prévention des chutes chez les personnes âgées et des outils permettant le développement des pratiques. Organiser autour d'apports théoriques et d'ateliers pratiques de simulations. Mettre en œuvre un plan d'actions d'amélioration des pratiques : Savoir reconnaître le risque de chutes chez les personnes âgées Connaître les conséquences des chutes chez les personnes âgées Analyser ses pratiques de prise en charge d'une personne ayant chuté Prendre en charge les personnes faisant des chutes à répétition Développer une démarche de prévention des chutes Mettre en œuvre une démarche d'analyse des chutes au sein de son établissement
Méthodes pédagogiques	Démarche pédagogique favorisant l'évolution des pratiques professionnelles : Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques Un dossier ressource sera transmis à chaque participant
Modalités d'évaluation	Evaluation des connaissances tout au long de la formation avec des mises en situation Evaluation des pratiques professionnelles et définition des axes d'amélioration individuels Grille d'évaluation des compétences acquises Evaluation à chaud du niveau de la satisfaction des participants Attestation de fin de formation délivrée à chaque stagiaire
TARIFS	INTRA : 3 500 euros : groupe de 10 personnes de même établissement EXTRA : 4 900 euros : groupe de 10 personnes de même établissement Prise en charge individuelle : 350 euros : groupe de 10 personnes minimum